

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : COMMUNE DE LABASTIDE-MARNHAC..

AR Prefecture		
Date de Convocation : 14/03/2024	Décisions N° : 046-214601379-20240328-202403005-DE 2024-03005	Membres : En Exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15.
Publié le 02/04/2024		

Le 28/03/2024 le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de Daniel JARRY

Etaient présents : Daniel JARRY - Joscene MIDBERTLO - Fabrice CLARY - Marie CALMON LAGARRIGUE - Sylvain GOMEZ - Evelyne CRABOL - Evelyne DESCHAMPS - Jean Jacques BOUSQUET - Jean Marc LAVINIE - Liliane RESSEGUIER - Sylvie LOUIS - Pierre MASSABEAU - Sylvia BAQUE - Benoît JURASCHEK

Etaient excusés : /

Etaient absents : /

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 95 761.41 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 625 041.05 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 266 141.10 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 158 851.22 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 130 000.00 €
En recettes pour un montant de : 130 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 170 379.69 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 170 379.69 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 613 512.58 €

Extrait certifié conforme,
Fait à LABASTIDE-MARNHAC, le 28/03/2024



